



INFORMATIONS SUR TITRE EXECUTOIRE

Par **SAHABI SABRINA**, le **13/03/2017** à **11:17**

Bonjour, voilà j'avais acheté des meubles quand j'habitais en Picardie en 2003 ou 2004 au nom de ma fille mais les prélèvements s'effectuaient sur mon compte.

En 2008 j'ai déménagé et ma gde fille a été faire sa vie.

Il y a 2 ou 3 ans que le magasin a coulé et a été racheté je pense par quelqu'un d'autre mais cette nouvelle personne a réussi à trouver ma fille en lui envoyant un titre exécutoire de 600 Euros (plus chère que les meubles que j'ai pris). Et quand j'ai essayé de les appeler, ils me disent qu'ils me restait une facture de 200 Euros.

Alors où sont les lettres de relances et tout le Bazar avant de rendre un exécutoire et de rajouter des frais, ils n'ont rien voulu savoir.

Donc SVP j'aimerais savoir s'ils ont le droit de faire sur des gens qui ne perçoivent qu'une petite pension, car je ne veux absolument pas qu'ils s'en prennent à ma fille.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **Visiteur**, le **13/03/2017** à **11:47**

Bonjour,

êtes vous certain que ce soit un titre exécutoire ? Il doit émaner d'un tribunal avec l'en-tête république Française. Est ce indiqué "titre exécutoire" ? Si oui, les lettres de relance ont été envoyées à l'ancienne adresse ? Mais le fait que vous ne les ayez pas reçues ne vous dédouane en rien ! Vous devez plus que le prix des meubles car il y a les frais de l'huissier et les intérêts ! Et là on n'est pas dans des taux à 2 ou 3 % !! Le crédit est à votre nom ou celui de votre fille ? Visiblement au sien à elle ? Donc c'est vers elle qu'ils s'adressent ! Normal !